

Typologie des coûts

Table des matières

I. Étendue des coûts	3
A. Coûts complets	3
B. Coûts partiels	3
1. Coût variable	3
2. Coût spécifique	3
3. Coût marginal	3
II. Coûts constatés et coûts prévisionnels	3
A. Coûts constatés	3
B. Coûts prévisionnels.....	3
III. Coûts et comptabilité financière	4

I. Étendue des coûts

A. Coûts complets

Le **coût complet** d'un objet est **l'ensemble des charges** qui peuvent lui être rattachées.

Les coûts complets :

- Sont calculés au *stade final* de la mise du produit à la disposition du client,
- Comprennent non seulement les charges directement imputables au responsable de l'activité analysée mais aussi les *charges induites* par cette activité dans les autres divisions de l'entreprise,
- Conduisent à la détermination de *résultats* par différence avec les prix de vente,
- Sont des coûts complets *prévisionnels* qui orientent la décision avant l'action.

Au niveau **tactique**, les coûts complets *périodiques* (mensuels ou annuels), observés après l'action, permettent de *contrôler* l'évolution des résultats.

Dans le cas d'une production sur commande d'articles sur mesure (par opposition à une production d'articles de série pour le stock), le coût complet permet d'établir les *devis*.

B. Coûts partiels

Un coût partiel ne regroupe qu'une partie des charges pouvant être rattachées à un objet.

1. Coût variable

Il regroupe les seules *charges variables*, c'est-à-dire celles qui varient avec le niveau d'activité.

2. Coût spécifique

Il regroupe les seules *charges spécifiques* à l'objet de coût considéré, en excluant les charges partagées par plusieurs objets de coûts.

3. Coût marginal

Il regroupe les seules *charges marginales*, c'est-à-dire celles qui concernent la dernière unité ou la dernière série produite.

II. Coûts constatés et coûts prévisionnels

A. Coûts constatés

Un **coût constaté** (ou **coût réel**) regroupe des consommations réalisées et comptabilisées au cours de la période (généralement mensuelle) écoulée.

Les critères de regroupement restent subjectifs, mais les consommations regroupées sont certaines. La comptabilité de gestion calcule des coûts constatés.

B. Coûts prévisionnels

Un coût prévisionnel (ou coût préétabli) regroupe des consommations futures. Il est donc incertain comme toute prévision.

Les prévisions sont généralement présentées sous la forme de budgets.

III. Coûts et comptabilité financière

La **comptabilité financière** (anciennement **comptabilité générale**) évalue normalement les postes du bilan d'après le prix des transactions réalisées avec les partenaires de l'entreprise (clients, fournisseurs, apporteurs de capitaux, etc.).

Quelques postes, cependant, ne sont pas l'expression d'échanges externes, mais résultent de l'activité productrice interne.

Ce sont :

- Les **stocks de produits** fabriqués par l'entreprise en vue de leur vente, soit en l'état (en-cours de production et stocks de produits intermédiaires) soit après transformation (stocks de produits finis) ;
- Les **immobilisations produites par l'entreprise** pour elle-même (production immobilisée).

Ces actifs produits par l'entreprise doivent être évalués au **coût de production** dans les comptes de la comptabilité financière.

Les normes comptables françaises (PCG, Code de Commerce) et internationales (IASB) précisent à cet effet la définition du coût de production.

Cette réglementation a des effets pervers en incitant les entreprises à calculer leurs coûts conformément à la norme de comptabilité financière plutôt que de chercher leur pertinence pour les décisions de gestion.

Remarque

Certains fournisseurs de l'État en situation de monopole (armement) ont leurs prix de vente fixés par référence au coût de production.

Le Code des Marchés de l'État leur impose des définitions des coûts qui s'écartent de ce qui conviendrait pour guider les décisions de gestion.

Des contraintes analogues existent à l'étranger, notamment aux États-Unis.